Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

N° C20_02_2025_40 - Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget TEOM (annexe)
Annexe(s) :
- ROB TEOM 2025

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	53	15	68	22

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 14 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à DELEZAY Gaëtan), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MAGNAN

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_40-DE

Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Budgets en M57 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget TEOM (annexe)

Annexe(s) :

- ROB TEOM 2025

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 10 semaines précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 relatif au budget sous nomenclature M57 (budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)) et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat ;
- APPROUVER ledit rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
25 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
25 févr. 2025